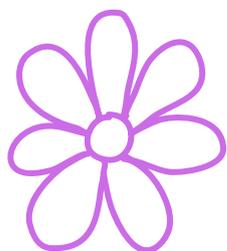




# SERVICES PÉRISCOLAIRES

## Règlement intérieur

RESTAURATION / GARDERIE / ÉTUDE



# Les horaires

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

## ÉCOLE ARC-EN-CIEL

7H30..



Garderie

8H20..



Transfert

8H30..



Classe

12H00..



Ateliers divers  
Restauration

14H00..



Classe

16H30..



Étude



Garderie  
(Goûter compris)

18H45..

## ÉCOLE SAINT-JOSEPH

7H30...



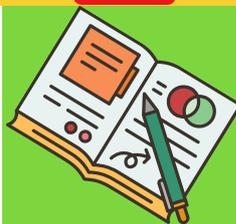
Garderie

8H20...



Transfert

8H30...



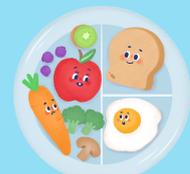
Classe

11H50..



Transfert

12H00..



Restauration

12H45..



Transfert

13H30..



Classe

16H15..

16H30..



Étude



Garderie  
(Goûter compris)

18H45..

# Les services périscolaires

- Sont encadrés par des agents municipaux et sont sous la responsabilité du Maire
- Accueillent les élèves des écoles publique et privée en dehors du temps de classe
- Regroupent le restaurant scolaire et la garderie du matin et du soir

## LES INSCRIPTIONS



L'ensemble des formalités administratives des services périscolaires se fait désormais en ligne via le portail famille de Cintré :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieCintre35310/accueil>

## RÉSERVATIONS

Le restaurant scolaire c'est :  
**des plats cuisinés sur place**

Pensez à anticiper vos réservations.



**RAPPEL:** jusqu'au lundi minuit pour la semaine qui suit.

Vous GEREZ vos inscriptions au rythme qui vous convient :

- semaine
- mois
- période
- année scolaire

## ANNULATIONS

Sans motif particulier, vous pouvez annuler vos réservations 48 h avant la date concernée via votre espace famille.



Passé ce délai, le service sera facturé.

Sauf sur présentation d'un justificatif :

- certificat médical
- ordonnance
- parent malade
- recherche d'emploi
- certificat de décès
- etc...



# La restauration

## LES OBJECTIFS



Repas équilibrés et portions adaptées aux besoins des enfants



Découverte de nouveaux aliments



Veiller à limiter le gaspillage alimentaire

## LES MENUS Affichés à la cantine et dans les écoles



Menus élaborés sur place, par le chef cuisinier et son équipe



Un repas végétarien par semaine



Produits locaux



Utilisation de produits biologiques



Accessibles sur le site internet [www.ville-cintre.fr](http://www.ville-cintre.fr)



Les menus sont susceptibles d'être modifiés en cas de problème de livraison.

## LA COMPOSITION D'UN REPAS

Entrée :  
crudités ou  
potage



Plat :  
viande, poisson  
ou oeuf



Produit laitier :  
fromage, yaourt  
ou entremet



Des légumes crus ou cuits ainsi que des féculents accompagneront l'entrée et/ou le plat

Un fruit cru ou cuit accompagnera le dessert

## LES RELATIONS RESTAURANT SCOLAIRE / ECOLES

Avant chaque sortie de classes, le midi, les enfants inscrits à la cantine sont pris en charge par le personnel communal, et ensuite accompagnés sur le site de restauration, en fonction des services définis :



- 12h - 13h : maternelle Arc En Ciel + Ecole Saint Joseph
- 13h - 14h : élémentaire Arc En Ciel

Tout événement particulier (incident, accident, départ de l'enfant) intervenu sur le temps du midi est signalé à la Mairie.

# La restauration

## LES ALLERGIES ALIMENTAIRES

- A signaler au service périscolaire en Mairie
- Réactualisation à chaque rentrée scolaire (obligation de fournir un certificat médical délivré par un allergologue)
- Création d'un set de table (fournir une photo récente de l'enfant)



Si un enfant ne doit strictement manger que son panier repas, fourni par les parents une tarification spéciale de restauration scolaire est appliquée.

Cette tarification est calculée en déduisant du prix du repas la part que représente le coût des denrées alimentaires - LA PART DENREES est soustraite du montant cantine

## PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

### De quoi s'agit-il ?

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est un document écrit il précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité (école, centre de loisirs).

Il concerne les enfants atteints de troubles de la santé comme:

- une pathologie chronique (par exemple, l'asthme)
- une allergie, une intolérance alimentaire.
- une maladie de longue durée (par exemple, un cancer)



Le PAI peut concerner le temps scolaire, mais aussi le temps périscolaire: Heures qui se déroulent avant et après la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés. Il se nomme ainsi parfois PAIP (pour projet d'accueil individualisé périscolaire).

## Élaboration

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille. Il est établi en concertation avec le médecin scolaire, le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil.

Le document est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement. Il est ensuite communiqué aux personnes de la communauté éducative: Ensemble des élèves et des personnes qui participent à l'action éducative dans les établissements scolaires : personnel de l'établissement (d'enseignement, de direction, technique, etc.), parents d'élèves, représentants des élèves et des parents d'élèves, et autres acteurs institutionnels concernées.

## Contenu

Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie.

Le PAI doit notamment contenir des informations sur les points suivants :

- Régimes alimentaires à appliquer
- Conditions des prises de repas
- Aménagements d'horaires
- Dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant
- Activités de substitution proposées

Le PAI concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire.

Sa durée de validité peut donc varier. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre. Le PAI peut aussi être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie ou en prévision d'un voyage ou d'une sortie scolaire.

# La restauration

Les enfants faisant l'objet d'un PAI  
ou d'un régime alimentaire particulier

ont un set de table à la cantine afin d'être reconnaissable par tous les agents  
susceptibles de les prendre en charge au moment du repas.



A chaque rentrée scolaire, les parents doivent fournir une photo actualisée de leur enfant

CETTE INFORMATION DOIT AUSSI ETRE RENSEIGNEE

**SUR LA FICHE ENFANT  
SUR LE PORTAIL FAMILLE**

SET DE TABLE (année)

Prénom NOM

Classe

Allergie, régime spécifique ...

The form is a white rectangular box with a light blue border. At the top, it says 'SET DE TABLE (année)'. Below that, there are two lines for 'Prénom' and 'NOM'. To the left, there is a field for 'Classe' and a placeholder for a photo of the child. To the right, there are several icons: a peanut, a fried egg with a red arrow pointing to the yolk, a pig's face, and a pea pod. Below these icons, there is a field for 'Allergie, régime spécifique ...' and a cartoon character holding a fork and knife.



# La garderie

## L'ORGANISATION

### LE MATIN

### POUR LES 2 ÉCOLES

La garderie est située à proximité des salles du Cormelet et Communale

RUE DU CORMELET

**DE 7H30 À 8H20**



## ÉCOLE ARC-EN-CIEL

### LE SOIR

Pour les maternelles :

**16H30 GOÛTER**

Puis transfert à la garderie Rue du Cormelet

Pour les élémentaires :

**17H00-GOÛTER**

Dans le restaurant scolaire

**JUSQU'À 18H00**

puis transfert vers la garderie rue du Cormelet de

**18H00 - 18H45**

## ÉCOLE SAINT-JOSEPH

### LE SOIR

Dans l'enceinte de l'école privée

**16H30 À 18H45**

Les enfants ont également la possibilité de ne rejoindre la garderie qu'après l'étude dispensée par les enseignants le lundi et le jeudi soir après la classe (tarif "Supplément garderie").

Goûter distribué dans l'enceinte de l'école privée

**16H30 A 17H00**



Lorsque les parents viennent chercher leur(s) enfant(s) après 18h45, un forfait « Dépassement horaire » de 10€ est appliqué. Toute demi-heure entamée est facturée.

# L'étude - Ecole Publique

## L'ORGANISATION



L'étude surveillée est située dans l'enceinte du restaurant scolaire pour les classes élémentaires

**DE 17H15 À 18H00**

sous la surveillance d'un agent

puis transfert à la garderie de

**18H00 À 18H45**

## Les ateliers du midi

Les élèves de l'école élémentaire publique sont répartis par petits groupes sur le temps du midi : 12h-13h.

Cette organisation permet de proposer des activités encadrées.

Quatre types d'activités sont proposés en plus de la surveillance de cour traditionnelle :

- > Jeux de société
- > Activités ludiques
- > Activités sportives
- > Temps calmes



# Les transferts

## L'ORGANISATION



### Les trajets :

garderie ↔ écoles

école ↔ restaurant scolaire

sont encadrés par des agents municipaux, vêtus de gilets jaunes.



Pour la sécurité de tous, les enfants doivent respecter le rang et les consignes de déplacement.

# Les droits de l'enfant



01 *Être respecté.e et écouté.e par tous*



02 *Être protégé.e contre les agressions*



03 *Être accompagné.e en cas de difficulté*



04 *Être au calme pendant les temps de repas et de goûters*



05 *Être responsabilisé.e pour bonne conduite*

# Les obligations de l'enfant



01 *Ecouter les consignes*



02 *Être gentil.le et poli.e avec les autres*



03 *Partager les jouets*



04 *Respecter le matériel*



05 *Respecter la nourriture*



06 *Laisser son téléphone rangé, son utilisation est interdite*

# Les déclarations d'incident

- Un comportement irrespectueux et/ou dangereux
- Un accident et/ ou une blessure



Un coupon à destination des familles à retourner signé

Selon la gravité de l'incident, même s'il concerne des temps périscolaires différents (restauration, garderie, étude) un avertissement pourra être prononcé.

**Au bout de 3 AVERTISSEMENTS une exclusion temporaire ou définitive d'un service pourrait être décidée**

**Celle-ci pourra également être prononcée avant même qu'il n'y ait eu 3 avertissements, en cas de conduite inacceptable d'un enfant.**



# Les contacts

Inscriptions, réservations, facturation services périscolaires :

Espace famille → Planning des activités → Réservations

Espace famille → Nous contacter

Accueil Mairie : 02.99.64.16.31

Service Périscolaire : 02.99.64.14.49

Restaurant scolaire : 02.99.64.41.88

Garderie municipale : 02.99.64.04.40

Pour toutes informations relatives au Centre de Loisirs  
Veuillez contacter Lucille GRUEL Familles Rurales :

 [al.cintre@famillesrurales.org](mailto:al.cintre@famillesrurales.org)

 07.64.86.87.78

Le Maire,  
Jacques RUELLO

L'Adjoint délégué,  
Dominique TRAON



**CINTRÉ**  
vivre la ville



# Les tarifs



Lors de la séance du 01/07/2025, le Conseil Municipal a voté les tarifs en vigueur pour les services périscolaires 2025-2026 :

Ceux-ci s'appliquent en fonction du quotient familial, excepté pour les enfants extérieurs à Cintré

**NB : L'attestation de quotient familial est à réactualiser à chaque RENTREE SCOLAIRE**

Le justificatif de QF est à transmettre via le portail famille :

> Nous contacter > Pièces justificatives / envoi de document - une réponse est systématiquement adressée après enregistrement et prise en compte du nouveau QF

Tranche	Quotient familial	Prix repas
1	< 600	1.00 €
2	601 à 749	3.00 €
3	750 à 849	3.45 €
4	850 à 1 049	3.85 €
5	1 050 à 1 349	4.25 €
6	1 350 à 1649	4.70 €
7	> 1650	5.00 €
8	Ressources Non Communiquées	5.25 €
9	Hors Commune	5.75 €
ASE	Assistants Familiaux	2.50 €
Repas personnel	Enseignants / Animateurs	9.15 €
Pour Tous	Garderie Matin	1.90 €
Pour Tous	Garderie Soir avec Goûter	2.70 €
Elémentaires AEC	Départ 17h sans goûter	1.05 €
Elèves Ecole Privée	Supplément Garderie (après étude)	1.30 €



**Pénalité cantine / garderie non réservée :**

**1.50€ /activité / jour / enfant**

**Pénalité Dépassement garderie soir :**

**15€ par demi-heure**

**Toute demi heure entamée est facturée**

**Sans justificatif de QF, le plein tarif sera appliqué,**

**sans effet rétroactif possible.**



# Les règlements

## Plusieurs modes de règlements possibles :

- Par prélèvement SEPA



Pour ce faire, merci de transmettre votre RIB/ IBAN via le portail famille

- Vos coordonnées bancaires sont enregistrées
- Un mandat de prélèvement est généré et vous est adressé
- Après contrôle et signature des informations retourner le mandat pour validation du prélèvement

Le prélèvement intervient entre le 5 et le 10 du mois suivant la facturation

- En ligne par Carte Bleue, pendant la période indiquée



- En Mairie par Carte Bleue, auprès du régisseur



- Par chèque à l'ordre de Régie Cantine Garderie Cintré



- En Mairie, règlement en espèces auprès du régisseur



# Mémo de rentrée

Chères familles,  
pour l'année scolaire 2025-2026,  
veuillez prendre connaissance des points suivants:



Les parents séparés peuvent organiser les services périscolaires en fonction d'un calendrier de garde alternée, chaque parent est facturé selon ses jours de garde.

**Pour cela, veuillez soumettre une nouvelle demande chaque année, en indiquant les semaines de garde et le mode de facturation souhaité**



Assurez vous de mettre à jour toutes vos coordonnées et de fournir les informations requises à l'accueil de votre(s) enfant(s) directement sur votre espace famille



Le tarif de la restauration scolaire s'applique par tranche , veuillez fournir votre attestation de Quotient Familial CAF dès la rentrée de septembre 2025.



Afin d'accéder aux réservations, **vous devez être à jour des règlements de vos factures périscolaires**

Pour plus de simplicité, vous pouvez optez pour le prélèvement automatique en fournissant votre RIB/IBAN via le portail famille.